



Délibération n° 40 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES, Katia TROCHAIN

Absents excusés : Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Véronique GIMENEZ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Patrimoine foncier – Cession de la parcelle AI 281 – Autorisation

Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et aux travaux, expose au Conseil municipal :

Monsieur Galinier informe le Conseil que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AI n°281 d'une superficie de 494 m² issue de la division de la parcelle AI 209, située à l'angle de la rue des sources et de la rue des fontaines du Pignarel. Celle-ci est aujourd'hui à nouveau disponible à la vente suite aux désistements des précédents acquéreurs et une nouvelle offre est parvenue en Mairie.

Cette offre d'achat a été présentée par Monsieur Geoffrey Alfred PAUTLER, demeurant à MONTPELLIER (Hérault), 210 rue Aristides de Sousa Mendes - "Les Charmilles B29", par l'intermédiaire de l'agence immobilière « les sarments ». Le prix proposé s'élève à 186 000 € soit un prix conforme à l'avis des Domaines délivré au préalable qui estimait la dite parcelle à 340 €/m² avec une marge de négociation de +/- 15%.

VU l'avis des Domaines n°2015-202V1818 en date du 15 octobre 2015 ; actualisé par l'avis n°2016-202V en date du 3 novembre 2016 et par l'avis 2017-202V1540 en date du 20 novembre 2017 ;

Vu le document d'arpentage n°1456K en date du 14 décembre 2015 ;

Vu la délibération n° 84/2015 en date du 14 décembre 2015 ;

Vu la délibération n°15/2016 en date du 11 mars 2016 ;

Vu la délibération n°43/2016 en date du 23 septembre 2016

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 40/2017

Objet : Patrimoine foncier – Cession de la parcelle AI 281 – Autorisation

Vu la délibération n° 23/2017 en date du 7 avril 2017

Vu les renoncements des précédents acquéreurs,

Vu l'offre d'achat présentée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **AUTORISE** la vente de la parcelle AI 281 au profit de Monsieur Geoffrey Alfred PAUTLER, demeurant à MONTPELLIER (Hérault), 210 rue Aristides de Sousa Mendes - "Les Charmilles B29 au prix de 186 000 € net vendeur, en précisant que la viabilisation de la dite parcelle sera mise à sa charge exclusive et qu'une clause de substitution pourra être acceptée uniquement si le projet de construction demeure identique à savoir un maximum de deux maisons d'habitation avec garages d'environ 100m² chacune et pour les personnes suivantes :
 - la société dénommée SARL ML-34, dont le siège social est à LATTES (Hérault) 10 avenue de la Fontvin, ,
 - et/ou Monsieur Gilles Michel ROUGE DIT GAILLARD, gérant de société, demeurant à MULHOUSE (Haut-Rhin) 50 rue de l'Arsenal,
 - et/ou Madame Maria Manuela FERREIRA DA SILVA, gérant de société, demeurant à HAGUENAU (Bas-Rhin) route de Schwabwiller ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission urbanisme le 21 novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 23

Contre : 6 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU).

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 21 novembre 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN